

COMMUNE
DE
PISSY-PÔVILLE
☎76360

☎ 02 32 94 96 70
☎Fax 02 32 94 96 71

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2023**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2023, disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité.

Le projet de budget 2023 est marqué par une volonté forte d'œuvrer pour le bien-être des Pissy-Pôvillais, pour continuer à investir et pour financer la politique de la commune comme suit :

- *De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;*
- *Ne pas avoir recours à l'emprunt (la commune n'a aucun emprunt) ;*
- *De mobiliser des subventions autant que possible ;*
- *Les taux des impôts locaux pour 2023 concernant les ménages et les entreprises restent identiques à ceux de 2022 : la taxe foncière 41.85 % ; taxe foncière non bâti 22.53 %. Il est nécessaire de délibérer à nouveau pour la taxe d'habitation : 16,44 %.*
- *Soutenir les associations en cas de besoin ;*
- *Poursuivre les investissements (grâce aux subventions allouées ainsi qu'à l'excédent capitalisé).*

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la collectivité, de l'autre, la section d'investissement qui a pour vocation de préparer l'avenir.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2022.

BUGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ **DEPENSES :**

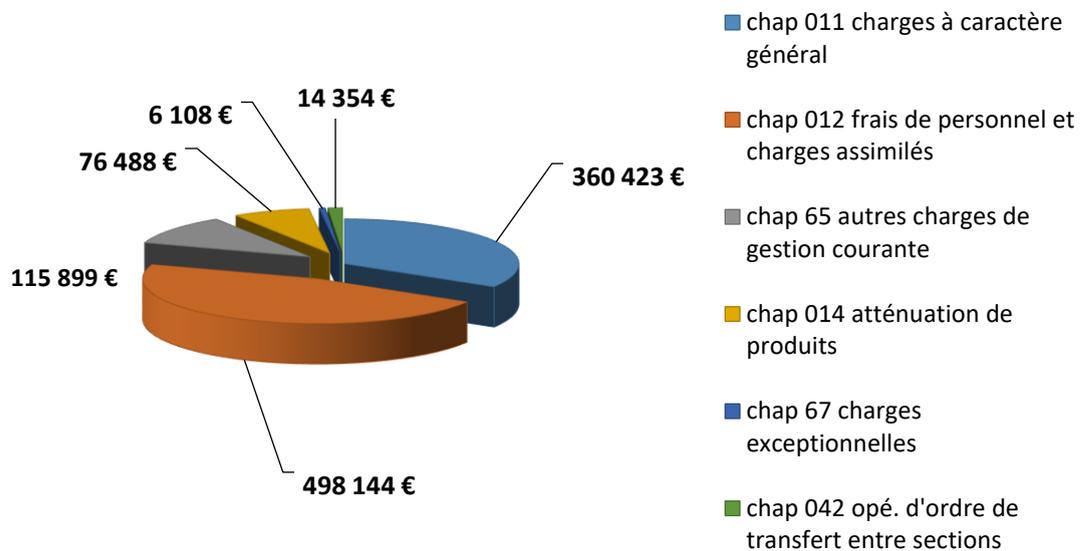
Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 1 071 415,47 € soit un budget en augmentation par rapport à celui de 2022 (988 247,88 €) de 8,42 %. (différence de 83 167,52 €).

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

chap 011	charges à caractère général	360 423,00
chap 012	frais de personnel et charges assimilés	498 144,00
chap 65	autres charges de gestion courante	115 898,59
chap 014	atténuation de produits	76 488,00
chap 67	charges exceptionnelles	6 108,00
chap 042	opérations d'ordre de transfert entre sections	14 353,88
	Total	1 071 415,47 €

Les dépenses de fonctionnement



- Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : ce chapitre regroupe les charges d'entretien et de consommations des divers bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations. Les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement.
- Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés : sont en légère augmentation par rapport à 2022 (498 144,00 contre 478 303 € en 2022).
- Chapitre 014 Atténuations de produits : le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est estimé à 76 088 €, 300 € de dégrèvement jeunes agriculteurs et 100 € autres dégrèvements.
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : en hausse par rapport à 2022 : 115 898,59 € (contre 95 243 € en 2022) comme au BP 2022, il n'est pas budgétisé de subvention de fonctionnement envers le budget annexe de la Régie de Transport des Personnes. Les autres dépenses les plus importantes sont le contingent incendie, la subvention au CCAS, les aides aux associations (pour les moins de 18 ans).
- Chapitre 67 charges exceptionnelles : sont stables par rapport à 2022 : 6 108 € contre 6 386 € en 2022.

Ce chapitre comporte notamment les bons d'achat des + de 67 ans pour Noël, les bourses et prix alloués aux écoliers, ainsi qu'aux administrés dans le cadre des concours des jardins fleuris et des illuminations de fin d'année.

- Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : il s'élève à la somme de 14 353,88 € relative aux écritures d'amortissements, suite aux travaux d'effacements des réseaux d'éclairage public à Pôville.

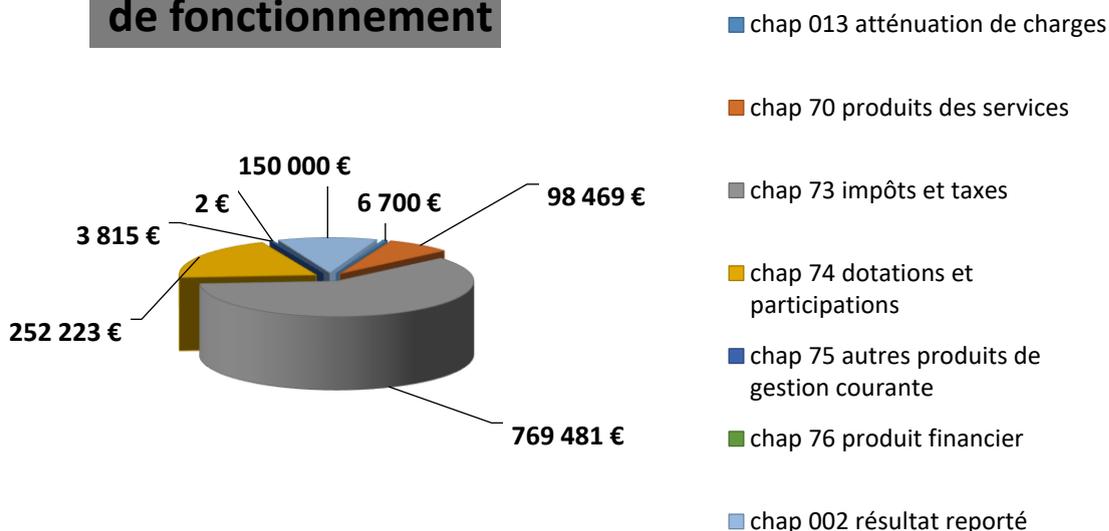
➤ **Recettes :**

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 1 280 690 € contre 1 219 489,50 € en 2022 (soit +5,02 %) (différence de 61 200,50 €) et se répartit ainsi qu'il suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

chap 013	atténuation de charges	6 700,00
chap 70	produits des services	98 469,00
chap 73	impôts et taxes	769 481,00
chap 74	dotations et participations	252 223,00
chap 75	autres produits de gestion courante	3 815,00
chap 76	produit financier	2,00
chap 002	résultat reporté	150 000,00
	Total	1 280 690,00 €

Les recettes de fonctionnement



- Chapitre 013 : Atténuations de charges : ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunérations des agents en maladie (assurance CIGAC et CPAM)
- Chapitre 70 : Produits des services : correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (accueil de loisirs, garderie, cantine, sorties des aînés, sortie pour tous..). Il est à noter que la somme de 18 320 € dans ce chapitre répond aux remboursements du budget de la régie de transport sur les charges du personnel.
- Chapitre 73 : Impôts et taxes : s'élève à 769 481 € contre 726 261 € en 2022. Le montant des attributions de compensation de la CCICV depuis le passage à la fiscalité professionnelle unique est de 162 024 € (remplace la TASCOM, CVAE, IFER, CFE...).
- Chapitre 74 : Dotations et participations : Ce chapitre est légèrement plus élevé par rapport à 2022 (252 223 € contre 246 737 € en 2022).
- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : ce chapitre comprend principalement des remboursements d'assurance.
- 002 : Résultat reporté N – 1 soit 150 000 €.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de

fonctionnement constitue l'autofinancement (ou excédent), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissements sans recourir nécessairement à un emprunt (1 280 690 – 1 068 015,47 = 212 674,53 € d'excédent).

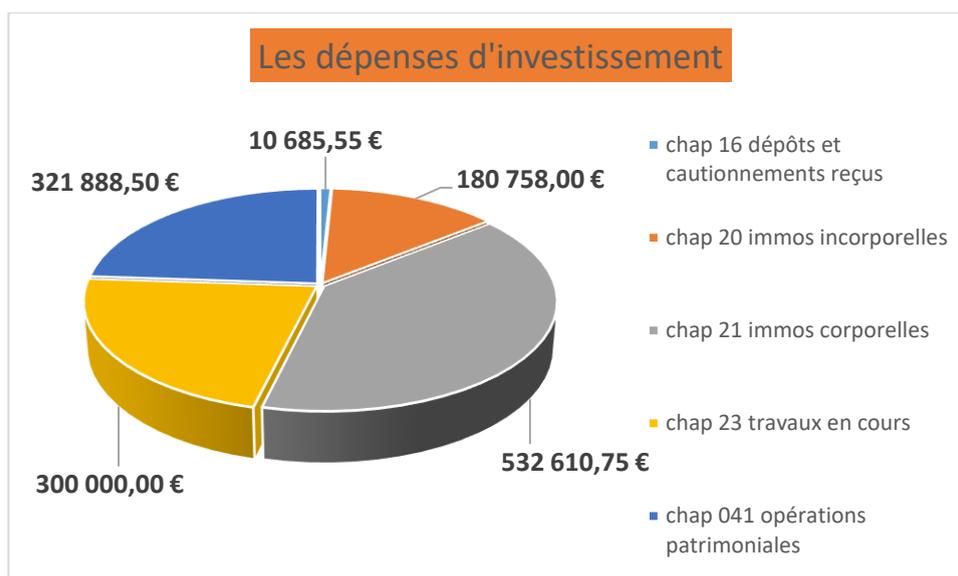
SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel qui contribuent à accroître le patrimonial communal, réfection d'un bien, acquisition de véhicule...

- **Dépenses:** ce sont les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule des biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes soit sur des structures en cours de création.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

chap 16	dépôts et cautionnements reçus	10 685,55
chap 10	dotations, fonds divers et réserves	11 166,00
chap 13	subventions d'investissement	45 246,20
chap 20	immos incorporelles	180 758,00
chap 21	immos corporelles	532 610,75
chap 23	travaux en cours	300 000,00
chap 041	opérations patrimoniales	321 888,50
	Total	1 402 355,00 €



- Chap 20 au titre des immobilisations incorporelles : 180 758 €

- *Frais d'études salle multisport 172 820 €, frais d'acte acquisition terrain chemin de la Ferme 2 000 €, terrain Consorts ALEXANDRE 2 500 €, logiciels cimetièrre 588 €, fonds de concours de voirie route de Malzaize 1 850 € et route de l'Enfer 1 000 €*

- Chap 21 au titre des immobilisations corporelles : 532 610,75 €

2113	Acquisition terrains chemin de la Ferme, piste cyclable RD 47, consorts ALEXANDRE	150 830,00
2116	Restauration mur du cimetière	19 140,00
212	Aire de jeux maternelle	18 200,00
2131	Insonorisation salle	23 760,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements (menuiseries salle AFPP, porte d'entrée mairie, PAC maison des activités)	34 371,00
2152	Installations de voirie (signalisation de voirie, réserve incendie la Ferrière, panneau lumineux)	42 980,00
21532	Réseaux d'assainissement (assainissement wc école)	4 365,00
21538	Réseaux d'électrification (route de Malzaize, rue de la Cour Herval, avenue du Manoir, la Ferrière, parcours de santé...)	149 245,75
2156	Poteaux incendie	6 200,00
2157	Autre matériel et outillage de voirie (rondins en bois route de l'Enfer)	10 392,00
2158	Meuleuse, perceuse	1 500,00

2183	Matériel de bureau et matériel informatique (<i>ordinateur portable directeur d'école, vidéoprojecteur et sono mairie, télévision garderie, standard téléphonique mairie</i>)	13 665,00
2184	Mobilier (<i>table pique-nique, cendriers, table cantine, meuble secrétariat</i>)	2 115,00
2188	Autres immobilisations corporelles (<i>vidéo protection, alarme salles, atelier, mairie, aspirateur école</i>)	55 847,00

- Chap 23 travaux en cours : 300 000 € construction salle multisport
- Chap 041 opérations patrimoniales : 321 888,50 €
 - o fonds de concours du SDE 76 sur les travaux d'effacements des réseaux (route de Malzaize, Cour Herval, avenue du Manoir, chemin du Calvaire, parcours de santé, la Ferrière,...)

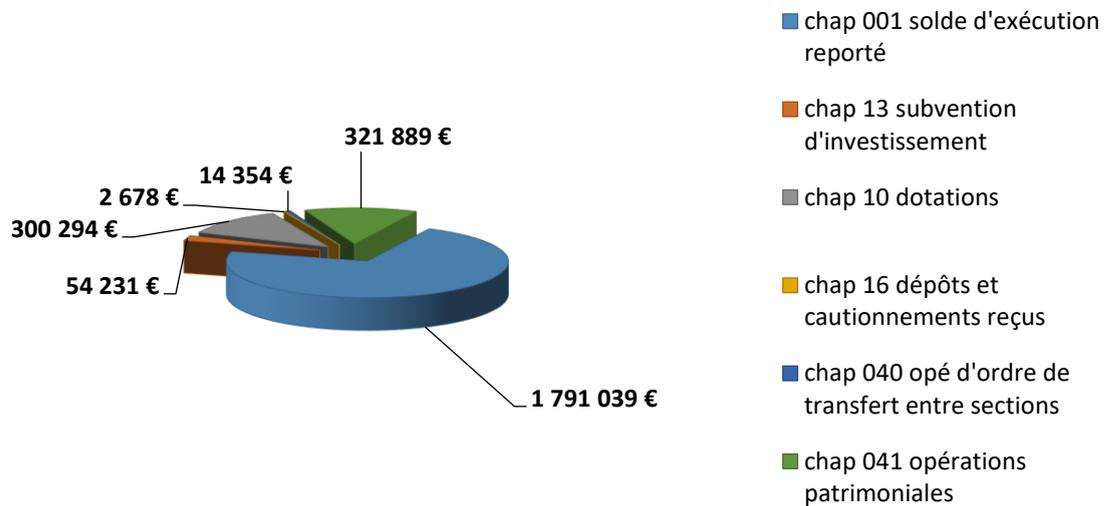
➤ **Recettes :**

en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

chap 001	solde d'exécution reporté	1 791 039,49
chap 10	dotations, fonds divers et réserves	300 294,23
chap 13	subvention d'investissement	54 230,92
chap 16	dépôts et cautionnements reçus	2 677,50
chap 040	opérations d'ordres de transfert entre sections	14 353,88
chap 041	opérations patrimoniales	321 888,50
	Total	2 484 484,52 €

Les recettes d'investissement



- Subventions d'investissement reçues (chapitre 13) : des subventions du Département, de la Région, de la Préfecture sont attendues pour les opérations relatives aux travaux de lutte contre l'incendie, la vidéoprotection, les menuiseries maison des activités.
- Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) : ce chapitre regroupe les recettes liées au Fonds de Compensation de la TVA (18 315,06 € prévus pour l'année 2023 ; il est rappelé que la commune perçoit le FCTVA sur N-1.) ; les recettes générées par la Taxe d'Aménagement (TA) (ces dernières sont estimées pour cette année à 8 000 €) ainsi que 273 979,17 € d'excédent de fonctionnement 2022.
- 1 791 039,49 € d'excédent d'investissement 2022.
- Opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 040) : elles correspondent aux écritures d'amortissement du compte 204 suite aux travaux des effacements des réseaux d'éclairage public pour 14 353,88 €.
- Opérations patrimoniales (chapitre 041) : ce sont les opérations destinées à décrire l'entrée ou la sortie d'éléments patrimoniaux dans le bilan. Il s'agit d'opération d'ordres budgétaires, c'est-à-dire nécessitant une inscription au budget et l'émission de mandats ou de titres, sans impacts sur le résultat pour les travaux d'éclairage public à la Ferrière, route de Malzaize, rue de la Cour Herval, avenue du Manoir, chemin du Calvaire...) pour la somme de 321 888,50 €.

L'écart entre les recettes 2 484 484,52 € et les dépenses 1 402 355 € donne un excédent de 1 082 129,52 €.

BUDGET ANNEXE

Le budget annexe du CCAS

Le CCAS a pour but de mener des actions sociales en faveur de l'ensemble de la population et plus particulièrement vers ses catégories les plus fragiles (personnes âgées et/ou en difficultés financières ou sociales...). Son budget est indépendant de celui de la Commune mais celle-ci a pour vocation d'apporter une aide financière au CCAS (sous forme de subvention) car ses recettes propres ne suffisent pas à compenser ses dépenses.

Pour 2022, le montant des aides est budgétisé à hauteur de 5 400 € (aides combustibles, cantine, clsh, achats livres scolaires etc...).

La subvention de fonctionnement de la commune envers le CCAS sera de 2 284,59 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
014	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	5 400,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	
Total des dépenses de gestion courante		5 400,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 500,00
D 002 RESULTAT REPORTE		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCT CUMULEES		5 500,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	
70	Produits des services, du domaine et ventes...	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	2 284,59
75	Autres produits de gestion courante	
R 002 RESULTAT REPORTE		3 215,41
TOTAL DES RECETTES DE FONCT CUMULEES		5 500,00

Le Maire,

Paul LESELLIER